

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la Loi N°90 - 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu la Loi 94 - 029 du 03 juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la Loi N°2002 - 17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la Loi N°87 - 018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le Décret N°2011 - 500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2009 - 051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N°2005 - 473 du 04 août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets N°88 - 337 du 29 août 1988 et N°99 - 243 du 14 mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les différentes demandes individuelles de reclassement dans l'Ordre du Mérite du Bénin formulées par Monsieur MAHOUEKPO Gaston Adjudant ER et consorts ;

DECIDE

Gh

GH

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 64, alinéa 2 de la loi N°94-029 du 03 juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin, les personnalités béninoises dont les noms suivent, précédemment nommées à titre Exceptionnel et Militaire dans l'Ordre du Mérite de la République Populaire du Bénin sont reclassées dans l'Ordre du Mérite du Bénin à concordance de grade :

Au grade de Chevalier

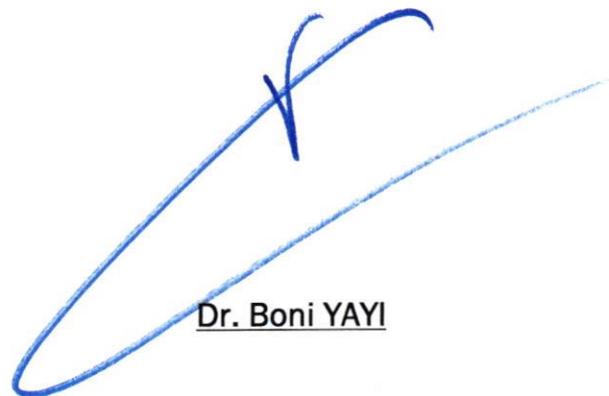
Messieurs :

- MAHOUEKPO Gaston, Adjudant ER, (Ch/OMB) ;
- YAMBODE Japhet, Soldat de 1^{ère} classe ER, (Ch/OMB) ;
- DJEHOUNGO BONOU Adrien, Adjudant-chef ER, (Ch/OMB).

Article 2: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 25 mars 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
L'Ordre National du Bénin



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations: PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 30 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE 3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 3

